



**Délibération du conseil municipal
Séance du 3 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trois mai à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-et-un avril deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

Excusés avec pouvoir : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTINS
Yolande AFFRE, conseillère municipale, pouvoir donné à Marie-Claire LIORET
Noémie BIMOS, conseillère municipale, pouvoir donné à Marie-Claire LIORET
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à Catherine BANCEL-FRANGIONE
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Marie-Claire LIORET a été nommée secrétaire de séance.

2022-05-04 Convention de mise à disposition d'un moniteur, d'une salle et du matériel de la commune de Beynost pour l'entraînement des agents de police municipale aux gestes et techniques professionnels d'intervention.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune de Beynost propose aux agents de police municipale de pouvoir bénéficier des compétences spécifiques de son responsable de la police municipale. Celui-ci est diplômé en bâtons et techniques professionnelles d'intervention (MBTPI). À ce titre, il est habilité à dispenser des séances d'entraînement afin de maintenir et développer les acquis des agents de police municipale.

Monsieur Patrick DUCARRE, brigadier-chef principal a émis le souhait de pouvoir bénéficier de ces formations. Outre l'intérêt évident que revêt ce type d'entraînement, les agents de police des communes voisines ont décidé de bénéficier de ces mêmes services et cette participation permettra de maintenir une bonne cohésion entre nos différents agents.

Monsieur le Maire propose de signer ladite convention afin que notre agent de police municipale profite de 10 séances d'entraînement sur l'année 2022 pour un coût total de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un moniteur, d'une salle et du matériel de la commune de Beynost pour l'entraînement des agents de police municipale aux gestes et techniques professionnels d'intervention ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget de la commune.

Le 3 mai 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire

